

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 DECEMBRE 2025

Présents : SAUBER François, THILL Jessie, DONNERSBACH Alex, FEIDT Michel, WEINS Alain, COURTE-WOLDE Henoké, SCHANCK Laurent, SCHMIT-STREFF Edmée, URBANY Guy, ARENDT Guy, BREUER Romain, SCHALTZ Aline, KRECKÉ-MARDETSCHLÄGER Helga

1. Concession au cimetière

Le conseil accorde à l'unanimité une concession au cimetière aux personnes suivantes :

- Groupe Tricentenaire de Walferdange
- Madame Jeanny Remakel-Besch de Walferdange

2. Pacte Nature : mesures à adopter

- a. Le conseil décide d'imposer un pourcentage de surface non-scellée ou partiellement scellée pour les surfaces de circulation de personnes et de stationnement dans les nouvelles zones résidentielles (PAP) dans le cadre du Pacte Nature, selon le point 2.13. du catalogue des mesures du Pacte Nature.
- b. Le conseil approuve la contribution à la séquestration de carbone et le renforcement de la résilience des forêts dans le cadre de l'adaptation du climat, selon le point 5.11 du catalogue des mesures du Pacte Nature.

3. Contrats

- a. A l'unanimité, le conseil approuve le compromis de vente conclu avec Monsieur Alain Aubert-Martins par lequel celui-ci marque son accord de vendre une partie d'un terrain, d'une contenance approximative de 4,37 ares, inscrit au cadastre de la commune de Walferdange, section A de Walferdange, au lieu-dit « route de Diekirch ».
- b. A l'unanimité, le conseil approuve l'acte de cession gratuite conclue avec la société Berbo s.à.r.l. par lequel celle-ci a cédé gratuitement 17 terrains (places voiries et places vertes) sis à Helmsange au lieu-dit « Rue de l'Armistice », contenant au total 80 ares 89 centiares.
- c. A l'unanimité, le conseil approuve l'acte de cession gratuite conclue avec la société Alpina Immobilière s.à.r.l. par lequel celle-ci a cédé gratuitement un terrain (place voirie) sis à Helmsange au lieu-dit « am Stengber », contenant au total 24 ares 48 centiares.
- d. A l'unanimité, le conseil approuve la convention de collaboration entre l'administration communale de Walferdange et l'a.s.b.l. Foyers Seniors concernant le Haus am Becheler.

4. Comptes de l'exercice 2024

- a. Le compte administratif 2024 du collège échevinal est approuvé avec 8 voix (Sauber, Thill, Donnersbach, Feidt, Schmit-Streff, Urbany, Breuer, Schaltz) contre 5 voix (Weins, Courte-Wolde Medhin, Schanck, Arendt, Krecké-Mardetschläger).
- b. Le compte de gestion de l'année 2024 se présente comme suit :

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	49.976.202,18 €	1.110.963,29 €
Total des dépenses	36.703.799,70 €	9.190.897,73 €
Boni propre à l'exercice	13.272.402,48 €	---
Mali propre à l'exercice	---	-8.079.916,44 €
Boni du compte de 2023	12.910.077,28 €	---
Boni général	26.182.479,76 €	---
Mali général	---	-8.079.916,44 €
Transfert ordinaire vers extraordinaire	-8.079.916,44 €	+8.079.916,44 €
Boni définitif	18.102.563,32 €	0,00 €

Le compte de gestion de l'année 2024 a été approuvée à l'unanimité.

5. Fixation d'une indemnité

A l'unanimité, le conseil fixe l'indemnité du gérant de la buvette de la Salle des Fêtes et du gérant de la buvette du hall omnisports à 500 € brut indexé (indice 968,04) par mois.

6. Règlements de circulation

A l'unanimité, le conseil modifie le règlement communal de circulation dans la route de Luxembourg à Bereldange.

A l'unanimité, le conseil approuve des règlements temporaires d'urgence en matière de circulation à l'occasion de travaux dans la rue am Becheler à Bereldange et la rue Josy Welter à Walferdange.

7. Avis au sujet de décisions de l'office social Walferdange

- a. Le conseil approuve à l'unanimité le budget rectifié de l'exercice 2025 et le budget de l'exercice 2026 de l'Office social de Walferdange.
- b. A l'unanimité, le conseil avise favorablement la délibération du conseil d'administration de l'office social de Walferdange du 20 octobre 2025 portant fixation de l'apport de la commune à 10€ par habitants.

8. Création de postes

A l'unanimité, le conseil crée un poste de fonctionnaire communal dans la catégorie de traitement B, groupe de traitement B1, sous-groupe administratif, à tâche complète pour les besoins du bureau de la population.

8A. Centre CIS

Le Collège échevinal se prononce en faveur de la création d'un centre CIS. Des discussions sont actuellement en cours avec la commune de Steinsel ainsi qu'avec la Ville de Luxembourg. La recherche d'un terrain approprié s'avère toutefois complexe. Un terrain situé dans la zone industrielle de Steinsel pourrait néanmoins constituer une option adéquate.

8B. Coordination des chantiers sur le territoire de la commune de Walferdange et aux alentours

Les fermetures de routes récentes proviennent de chantiers différents, menés par divers acteurs (SIDERO, Ville de Luxembourg, CFL, ANF, AGE...) et impossibles à reporter sans aggraver des problèmes urgents. Chaque intervention a été planifiée pour limiter les impacts et éviter des travaux plus longs ou superposés.

Une plateforme commune pourrait aider, mais elle ne pourra ni empêcher les interventions urgentes ni les grands travaux imposés par les réseaux, les CFL, la Ville de Luxembourg ou les promoteurs privés.

La commune traite toutes les demandes des citoyens rapidement et reste prioritairement centrée sur : réduire la durée des chantiers, maintenir des accès raisonnables, réagir en cas de complication et garantir la sécurité. Les travaux sont réalisés par nécessité et non par choix de confort, avec une volonté constante d'amélioration et de dialogue.

8C. Mesures d'apaisement de la circulation au niveau de la rue du chemin de fer

Lors de la réunion avec les riverains, un consensus s'est dégagé pour installer des ralentisseurs dans la rue du Chemin de Fer, mais pas pour instaurer un sens unique. Les avis sur un blocage de la rue étaient partagés, et l'emplacement initial proposé n'a pas convaincu. La commune a donc choisi un autre endroit et lance une phase test basée sur les mesures déjà discutées.

Le blocage est en réalité un filtre modal permettant uniquement le passage des piétons et cyclistes. Cette phase test, recommandée par les lignes directrices nationales, permettra d'évaluer objectivement les impacts sur les vitesses, les flux de trafic (dans la rue et les rues adjacentes) et la sécurité.

Suspendre le projet aurait retardé des mesures attendues. Dans six mois, les résultats seront analysés par le service de circulation et partagés avec les résidents, lors d'une nouvelle rencontre.

9. Budget 2026

Le bourgmestre François Sauber présente au nom du collège échevinal le budget rectifié 2025 et le projet de budget 2026 et fait à leur sujet quelques commentaires.

La discussion et le vote concernant le budget rectifié 2025 et le projet de budget 2026 auront lieu dans la prochaine réunion du conseil communal.

10. Séance non publique

KURZBERICHT ÜBER DIE GEMEINDERATSSITZUNG VOM 5. DEZEMBER 2025

Anwesend: SAUBER François, THILL Jessie, DONNERSBACH Alex, FEIDT Michel, WEINS Alain, COURTE-WOLDE Henoké, SCHANCK Laurent, SCHMIT-STREFF Edmée, URBANY Guy, ARENDT Guy, BREUER Romain, SCHALTZ Aline, KRECKÉ-MARDETSCHLÄGER Helga

1. Grabkonzession

Der Rat genehmigt einstimmig eine Grabkonzession für folgende Person:

- Groupe Tricentenaire aus Walferdingen
- Frau Jeanny Remakel-Besch aus Walferdingen

2. Pacte Nature: zu ergreifende Maßnahmen

- a. Der Gemeinderat beschließt, im Rahmen des Pacte Nature gemäß Punkt 2.13 des Maßnahmenkatalogs einen Prozentsatz an unversiegelten oder teilweise versiegelten Flächen für Fußgängerwege und Parkflächen in neuen Wohngebieten (PAP) vorzuschreiben.
- b. Der Gemeinderat genehmigt den Beitrag zur Kohlenstoffspeicherung und zur Stärkung der Widerstandsfähigkeit der Wälder im Rahmen der Klimaanpassung, gemäß Punkt 5.11 des Maßnahmenkatalogs des Pacte Nature.

3. Verträge

- a. Einstimmig genehmigt der Gemeinderat den mit Herrn Alain Aubert-Martins abgeschlossenen Kaufvorvertrag, durch den dieser sein Einverständnis erklärt, einen Teil seines Grundstücks mit einer ungefähren Fläche von 4,37 Ar, eingetragen im Kataster der Gemeinde Walferdingen, Sektion A von Walferdingen, Flurstück „route de Diekirch“, zu verkaufen.
- b. Einstimmig genehmigt der Gemeinderat die unentgeltliche Abtretung, die mit der Gesellschaft Berbo s.à r.l. abgeschlossen wurde und durch welche diese siebzehn Grundstücke (Straßenflächen und Grünflächen) in Helmsingen, Flurstück „Rue de l'Armistice“, mit einer Gesamtfläche von 80 Ar 89 Centiar, unentgeltlich abgetreten hat.
- c. Einstimmig genehmigt der Gemeinderat die unentgeltliche Abtretung, die mit der Gesellschaft Alpina Immobilière s.à r.l. abgeschlossen wurde und durch welche diese ein Grundstück (Straßenfläche) in Helmsingen, Flurstück „am Stengber“, mit einer Gesamtfläche von 24 Ar 48 Centiar, unentgeltlich abgetreten hat.
- d. Einstimmig genehmigt der Gemeinderat die Zusammenarbeitsvereinbarung zwischen der Gemeindeverwaltung Walferdingen und der a.s.b.l. Foyers Seniors betreffend das Haus am Becheler.

4. Jahresabrechnung 2024

- a. Die Jahresabrechnung 2024 des Schöffenkollegiums wird mit 8 Stimmen (Sauber, Thill, Donnersbach, Feidt, Schmit-Streff, Urbany, Breuer, Schaltz) gegen 5 Stimmen (Weins, Courte-Wolde Medhin, Schanck, Arendt, Krecké-Mardetschläger) angenommen.
- b. Die Jahresabrechnung 2024 des Einnehmers schließt mit folgenden Beträgen ab:
voir tableau texte français

Die Jahresabrechnung 2024 des Gemeindeeinnehmers wird einstimmig angenommen.

5. Festsetzung einer Entschädigung

Einstimmig setzt der Gemeinderat die Entschädigung des Betreibers der Buvette der Salle des Fêtes sowie des Betreibers der Buvette der Sporthalle auf 500 € brutto, indexiert (Index 968,04), pro Monat fest.

6. Verkehrsreglemente

Einstimmig ändert der Gemeinderat die kommunale Verkehrsordnung in der Route de Luxembourg in Bereldingen.

Einstimmig genehmigt der Gemeinderat zeitlich begrenzte dringliche Verkehrsreglemente anlässlich von Arbeiten in der rue am Becheler in Bereldingen und der rue Josy Welter in Walferdingen.

7. Stellungnahmen zu Entscheidungen des Sozialamtes Walferdingen

- a. Einstimmig genehmigt der Gemeinderat das berichtigte Budget für das Haushaltsjahr 2025 sowie das Budget für das Haushaltsjahr 2026 des Sozialamtes Walferdingen.
- b. Einstimmig gibt der Rat eine positive Stellungnahme ab zur Entscheidung des Verwaltungsrates des Sozialamtes Walferdingen vom 20. Oktober 2025, welche den Beitrag der Gemeinde auf 10 € pro Einwohner festlegt.

8. Schaffung von Posten

Einstimmig schafft der Gemeinderat eine Stelle eines Gemeindebeamten in der Besoldungskategorie B, Besoldungsgruppe B1, Untergruppe Verwaltung, in Vollzeit zur Unterstützung des Einwohneramtes.

8A. CIS-Zentrum

Der Schöffenrat spricht sich für die Schaffung eines CIS-Zentrums aus. Gespräche mit der Gemeinde Steinsel sowie der Stadt Luxemburg sind derzeit im Gange. Die Suche nach einem geeigneten Grundstück gestaltet sich jedoch schwierig. Ein Gelände in der Industriezone von Steinsel könnte eine passende Option darstellen.

8B. Koordination der Baustellen auf dem Gebiet der Gemeinde Walfertdingen und in der Umgebung

Die jüngsten Straßensperrungen resultieren aus verschiedenen Baustellen, die von unterschiedlichen Akteuren (SIDERO, Stadt Luxemburg, CFL, ANF, AGE ...) durchgeführt werden und nicht verschoben werden konnten, ohne dringende Probleme zu verschärfen. Jede Maßnahme wurde so geplant, dass die Auswirkungen möglichst gering bleiben und sich die Arbeiten nicht verlängern oder überlagern.

Eine gemeinsame Plattform könnte hilfreich sein, würde jedoch weder dringende Eingriffe noch große, von Netzbetreibern, den CFL, der Stadt Luxemburg oder privaten Bauträgern vorgeschriebene Arbeiten verhindern.

Die Gemeinde bearbeitet alle Anfragen der Bürger rasch und konzentriert sich vorrangig darauf, die Dauer der Baustellen zu verkürzen, angemessene Zugänge zu gewährleisten, bei Komplikationen schnell zu reagieren und die Sicherheit zu garantieren. Die Arbeiten erfolgen aus Notwendigkeit und nicht aus Komfortgründen, begleitet von stetiger Dialogbereitschaft und dem Willen zur Verbesserung.

8C. Maßnahmen zur Verkehrsberuhigung in der Rue du Chemin de Fer

Bei der Anwohnerversammlung bestand ein breiter Konsens für die Installation von Bremsschwellen in der Rue du Chemin de Fer, jedoch nicht für die Einführung einer Einbahnregelung. Die Meinungen zu einer Straßensperre waren geteilt, und der ursprünglich vorgeschlagene Standort fand keine Zustimmung. Die Gemeinde hat daher einen anderen Standort gewählt und startet nun eine Testphase mit den bereits diskutierten Maßnahmen.

Die Sperre ist in Wirklichkeit ein modaler Filter, der ausschließlich Fußgängern und Radfahrern die Durchfahrt erlaubt. Diese Testphase, die in den nationalen Richtlinien ausdrücklich empfohlen wird, ermöglicht eine objektive Bewertung der Auswirkungen auf Geschwindigkeiten, Verkehrsströme (in der Straße selbst und in den angrenzenden Straßen) sowie auf die Sicherheit.

Eine Aussetzung des Projekts hätte die Einführung notwendiger Maßnahmen weiter verzögert. In sechs Monaten werden die Ergebnisse vom Verkehrs- und Mobilitätsdienst analysiert und den Anwohnern vorgestellt.

9. Budget 2025

Bürgermeister François Sauber legt im Namen des Schöffenkollegiums das berichtigte Budget 2025 und das Budgetprojekt 2026 vor und gibt einige Erläuterungen.

Die Diskussion und Abstimmung über das berichtigte Budget 2025 und über das Budgetprojekt 2026 werden in der nächsten Gemeinderatssitzung vorgenommen.

10. Geheimsitzung

DP Sektion Walfer

B.P.39
L-7201 Walferdange

Bereldange, le 1 décembre 2025

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Walferdange

Concerne : Réunion du conseil communal du 5 décembre 2025

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal le point suivant pour prise de position et discussion :

Centre CIS

La presse s'est fait l'écho de négociations entre la Ville de Luxembourg, les communes de Steinsel et de Walferdange concernant l'implantation d'un centre CIS sur le territoire de la commune de Steinsel. La construction se ferait sur un terrain privé mis à disposition du futur CIS par le propriétaire.

Il s'agit notamment d'améliorer la protection sanitaire des citoyens de la Vallée de l'Alzette en réduisant la durée d'intervention des premiers soins.

D'après nos informations la commune de Walferdange s'opposerait audit projet.

- Le collège échevinal peut-il confirmer que de telles discussions existent.
- Quelles sont les conditions actuelles d'une telle implantation, notamment mise à disposition du terrain, participation financière des différentes communes, etc. ?
- Est-il correct que la commune de Walferdange s'oppose au projet ?
- Quelles sont, le cas échéant, les raisons d'un tel refus?

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Alain Weins

Laurent Schanck

Guy Arendt

Pour les conseillers communaux du DP

Guy Arendt

DP Sektioun Walfer
B.P. 39
L-7201 Bereldange

Walferdange, le 1 décembre 2025

Au Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Walferdange

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13 alinéa 3 de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal le point suivant pour prise de position et discussion :

Coordination des chantiers sur le territoire de la commune de Walferdange et aux alentours

Au cours des dernières semaines et des derniers mois, de nombreux chantiers et barrages routiers ont été mis en place sur le territoire de la commune de Walferdange et dans ses environs. Il est apparu que bon nombre de ces chantiers et barrages n'étaient pas coordonnés et coïncidaient parfois avec des interruptions du trafic ferroviaire, rendant impossible le recours aux transports publics. Toutes ces circonstances ont entraîné des embouteillages et des perturbations parfois importantes du trafic, ainsi que des déviations en partie non coordonnées, qui ont encore aggravé le problème. Comme nous savons que bon nombre des chantiers actuels dureront encore des mois, voire des années, et qu'au printemps 2026, l'ensemble de la N7 (route de Diekirch) entre la place communale et le rond-point « Shopping Center » fera l'objet d'un chantier supplémentaire d'au moins trois ans, il est à craindre que la situation perdure et s'aggrave.

Partant nous souhaiterions poser les questions suivantes au collège des bourgmestre et échevins :

- Même si tous les chantiers ne relèvent pas de la compétence de la commune, le conseil échevinal va-t-il s'efforcer à l'avenir d'améliorer la coordination ?
- Quelle est la position du conseil échevinal concernant une plateforme permanente réunissant tous les acteurs (Administration Communale de Walferdange, Ponts&Chaussées, Ville de Luxembourg, syndicats, CFL, etc.) qui se réunirait plusieurs fois par an, même en dehors de la planification des chantiers, afin de mieux coordonner à l'avance les problèmes éventuels ?

- Que pense le conseil échevinal de l'idée d'une planification durable du trafic pendant et après les phases de chantier, qui pourrait être réalisée par un bureau professionnel, au lieu de se contenter de recourir au « pilotage à vue » ?
- Combien de plaintes de citoyens (lettres, appels téléphoniques, courriels, etc.) ont été reçues jusqu'à présent et quels sont les problèmes soulevés par les citoyens ?

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Guy Arendt

Laurent Schanck

Alain Weins

Pour les conseillers communaux du DP,



DP Sektion Walfer
B.P. 39
L-7201 Bereldange

Walferdange, le 3 décembre 2025

Au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Walferdange

Madame, Messieurs,

Conformément à l'article 13, alinéa 3, de la loi communale du 13 décembre 1988, nous vous prions de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil communal le point suivant, pour prise de position et discussion :

Annonce de mesures d'apaisement de la circulation au niveau de la rue du chemin de fer.

L'administration communale de Walferdange prévoit une réorganisation temporaire de la circulation dans la rue du Chemin de Fer à partir du 10 décembre 2025, dans le cadre d'une phase test de six mois. Les mesures prévoient l'installation de ralentisseurs de vitesse, des rétrécissements ainsi qu'un barrage dans la rue du Chemin de Fer, entre la rue Op den Aessen et la rue de la Montagne. L'objectif est que le trafic ne traverse plus directement la rue du Chemin de Fer, mais emprunte un détour par la rue Op den Aessen et la rue de la Montagne avant de franchir le passage à niveau. L'administration communale annonce qu'une évaluation sera réalisée après six mois.

Partant, nous souhaiterions poser les questions suivantes au Collège des Bourgmestre et Échevins :

- Lors de la réunion entre les résidents du quartier et le collège échevinal, n'avait-il pas été promis qu'avant toute mise en œuvre de mesures, les habitants seraient informés, voire consultés lors d'une deuxième rencontre ?
- La mesure visant à bloquer le trafic à cet endroit a-t-elle été présentée aux habitants du quartier lors de la réunion de juillet comme base de discussion ?
- Quels indicateurs permettront d'évaluer le succès de cette phase test, et qui sera chargé de les analyser ?
- Pourquoi la réflexion se limite-t-elle à une seule rue, alors que l'ensemble du quartier est concerné par les flux de circulation induits par ces mesures ? Aucune mention n'est faite d'une étude d'impact sur les rues adjacentes. Le trafic ne disparaît pas, il se déplace. Ne faudrait-il pas en tenir compte ?
- Jusqu'à présent, le conseil communal n'a pas été associé à ce projet et aucun règlement de circulation n'a été adopté. En outre, la commission de mobilité et de circulation n'a pas formulé d'avis. Le collège échevinal peut-il nous en expliquer les raisons ?
- Ne serait-il pas plus opportun de suspendre temporairement la mise en œuvre, d'organiser une consultation citoyenne élargie et de publier un plan de

mobilité cohérent pour l'ensemble du quartier, élaboré par un bureau d'études?

Veuillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Guy Arendt

Alain Weins

Laurent Schanck

Pour les conseillers communaux du DP



Alain Weins